

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUILLET 2017(18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Madame MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Mesdames COURTOIS Nadine – THOMAS Céline – MENDEZ Emmanuelle – Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2017.

- RYTHMES SCOLAIRES :

Le Maire rappelle l'orientation prise par le Conseil Municipal en séance du 13 juin, la réunion du 15 juin avec les membres de la commission scolaire, les enseignants et les délégués des parents d'élèves. Une consultation des familles a été faite par le biais d'un questionnaire distribué le 16 juin ; le résultat est le suivant : sur 48 réponses, 32 étaient favorables à la semaine de 4 jours, 15 favorables à la semaine de 4 jours et demi et 1 avis partagé.

Le Conseil d'Ecole, lors de sa réunion du 26 juin 2017, a décidé, après vote (sur 13 votants : 11 voix pour - 1 voix contre - 1 abstention) de revenir à la semaine de 4 jours et d'abandonner les activités péri-éducatives à compter de la rentrée de septembre 2017.

Pour privilégier davantage les enseignements le matin, les enseignants proposent également de modifier légèrement les horaires de classe : 9h-12h15 et 13h45-16h30 (au lieu de 9h-12h et 13h30-16h30) dès la rentrée de septembre 2017. Le résultat du vote est le suivant : sur 13 votants : 11 voix pour - 2 voix contre.

La demande de dérogation portant sur ces 2 points a donc été transmise à la DSDEN qui a répondu favorablement. Les familles ont été informées par la Directrice d'Ecole.

Le fonctionnement du Centre de loisirs « La Marelle » le mercredi matin est à l'étude par la Communauté de Communes du Clunisois qui a la compétence Enfance Jeunesse.

- PERSONNEL :

. Renouvellement contrat CAE :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Françoise RONDET, au secrétariat de mairie, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de un an à compter du 05 septembre 2017. Le Maire est autorisé à signer la convention et le contrat de travail correspondants.

Le taux actuel de prise en charge par l'Etat est de 75 % sous réserve de modification d'ici le 1^{er} août 2017, date à laquelle la convention pourra être enregistrée.

. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour le service urbanisme communautaire :

Le service urbanisme de la Communauté de Communes du Clunisois, créé au 1^{er} juillet 2015, pour l'instruction, pour le compte des communes, des demandes d'autorisations du sol de 4 communes dotées d'un PLU, a été étendu à 13 communes dotées d'une carte communale depuis le 1^{er} janvier 2017. Le temps de travail des 2 agents instructeurs a donc été adapté à l'augmentation de l'activité. La mise à disposition d'Evelyne Borecki par la commune de Salornay par voie de convention sera donc porté à 7 heures hebdomadaires (soit 2 demi-journées par semaine) à compter du 1^{er} septembre 2017 (au lieu de 3.50 H actuellement).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention, qui intégrera également le paiement des 66.17 heures complémentaires de formation non récupérables sur la période 2016-2017.

. Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme GELIN :

Compte-tenu du retour de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée de septembre 2017 et donc de la fin (à l'échéance du 24 août 2017) du contrat CAE de Dominique DARNAND

chargée principalement de l'animation des activités péri-éducatives et de la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, Laurence GELIN, agent titulaire à temps non complet, assurera ce temps de surveillance. Le Conseil Municipal décide de porter son temps de travail hebdomadaire de 25 à 26 heures à compter du 1^{er} septembre 2017 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

- FONDS DE CONCOURS PACTE COMMUNAUTAIRE 2017 :

Cette année, le fonds de concours (28 154 € pour 2017) de la Communauté de Communes sera demandé en partie :

1) en fonctionnement pour des dépenses de personnel d'entretien de voirie et de bâtiments, en prenant en compte le coût des 3 adjoints techniques pour le 1^{er} semestre 2017 soit 39 450 €. Le montant du fonds de concours afférent s'élève à 19 725 €.

2) en investissement pour les travaux de rénovation du bâtiment de la mairie (dont la réfection de la toiture) dont le coût est de 31 663 € HT, subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 7 916 € soit un reste à charge de 23 747 €. Le montant du fonds de concours afférent s'élève à 8 429 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec la Communauté de Communes du Clunisois.

- INDEMNITES DE FONCTION BASEES SUR INDICE TERMINAL :

Les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ont été fixées, par délibérations du 28 mars 2014 et 1^{er} septembre 2015, respectivement à 31 % et 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1015, correspondant aux communes de 500 à 999 habitants.

Cet indice terminal a été modifié au 1^{er} janvier 2017 (Indice Brut 1022) et sera à nouveau modifié au 1^{er} janvier 2018 (Indice Brut 1027).

Le Conseil Municipal décide que le montant des dites indemnités est fixé en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sans en préciser la valeur.

- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES - COMPLEMENT :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association locale « La Boule Joyeuse de la Guye », suite à la qualification d'une quadrette au Championnat de France du 21 au 23 juillet 2017 à CHAMBERY ;

- une subvention complémentaire de 30 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Salornay en complément de celle attribuée lors du budget primitif 2017 (1700 €) du fait de l'augmentation de la cotisation à la mutuelle des 17 actifs de 9 € par rapport à 2016 ;

Les crédits budgétaires seront prélevés sur la ligne « Divers » des subventions du BP 2017.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

. Bâtiment :

Salle scolaire : les travaux ont commencé ; Les travaux de désamiantage sont prévus le 21 juillet ; l'utilisation devrait être effective pour la rentrée de septembre ;

. Voirie :

Les travaux débuteront le 24 juillet jusqu'au 04 août puis reprendront vers le 23 août (mi sem 34) jusqu'à fin septembre ; Les trottoirs de la Grande Rue seront refaits en enrobé noir au lieu du rouge prévu au marché, ce dernier étant plus onéreux et moins adapté aux réfections ponctuelles ; les travaux prévus dans la rue des Ravarys amélioreront la sécurité des usagers.

. Tennis :

Le devis de réfection complète de la Société Laquet Tennis, moins-disante, est retenu pour un montant de 24 435 € TTC. Le gros-œuvre sera réalisé en octobre 2017 et les finitions en avril 2018.

- ETUDE COMMERCE MULTISERVICES :

Le bornage du terrain de l'ancienne caserne et une partie de la place de La Clochette, où serait implanté le futur commerce, a été fait par le géomètre MONIN-GELIN, tout comme la partie basse du camping qui est dans la même situation.

Le Maire fait part des échanges avec les professionnels existants et les groupes de distribution intéressés. Le projet doit être complémentaire à l'offre commerciale locale actuelle.

Le Conseil Municipal débat ; L'objectif, ambitieux mais néanmoins nécessaire, est d'aboutir à une ouverture l'été prochain.

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet a été lancée. Les offres sont attendues pour le 28 juillet et seront examinées par l'ATD.

La commission communale « Bâtiments » se réunira le lundi 07/08 pour le choix du maître d'œuvre.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Cimetière : Dans un premier temps, 16 tombes en état d'abandon seront relevées par l'entreprise GUEUGNON pour un coût de 300 € par tombe ;
- Guide pratique : il sera prochainement finalisé ; l'édition sera limitée pour permettre une mise à jour plus régulière ;
- Le CPIE Pays de Bourgogne propose une exposition sur la flore spontanée urbaine intitulée « Sauvages des rues, belles et rebelles », support pour sensibiliser les habitants au désherbage alternatif, dans la continuité du plan de désherbage réalisé et de l'obligation faite aux communes de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ; Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de location, pour un montant de 300 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la décision du Maire prise sur délégation du Conseil Municipal pour le contrat de travaux de réfection du toit de la mairie avec l'entreprise GRESSARD Jean-Charles à SALORNAY-sur-GUYE, pour un montant de 28 959,96 € TTC. (DECISION 2017-6 du 11 juillet 2017) ;
 - du Conseil Communautaire du 06 juillet : le compte-rendu sera transmis aux Conseillers Municipaux ; le rapport annuel d'activités 2016 est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes ;
 - du bornage des terrains Lapray, en cours d'acquisition par la commune, rue des Ravarys ; 6 parcelles ont été définies ;
 - de l'organisation des marchés d'été sur la place Gandin les jeudis matins ;
 - que les panneaux d'information de l'opération « Voisins vigilants » seront prochainement mis en place ;
 - de la visite du jury départemental de fleurissement du 12 juillet ; les personnes intéressées sont invitées à rejoindre l'équipe de bénévoles chargée du fleurissement ;
- Guy Thévenoud :
- rappelle le programme des expositions de l'été de DACC au Moulin de la Clochette ;
 - rappelle l'état dégradé de la rivière la Gande (ensablement, berges...) ; une réunion sera programmée à la rentrée avec le Président du SMAG et Rachel Fabre, Coordinatrice du contrat de rivière Grosne.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 14 septembre 2017 à 20H.